



GUIDE D'INFORMATION

# Santé et sécurité à bord des bateaux de pêche

Commission des normes, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité du travail  
[cnesst.gouv.qc.ca/peches](https://cnesst.gouv.qc.ca/peches)

**CNESST**

Nous remercions pour leurs commentaires et leur contribution les personnes qui ont participé au comité de consultation.

### **Coordination**

Michel Castonguay, expert Pêches et Navires, réseau d'expertise CNESST  
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, CNESST

Direction des communications et des relations publiques, CNESST

### **Photo de la page couverture**

Robert Nicolas, École des pêches et de l'aquaculture du Québec

### **Préresse et impression :**

Arts graphiques et impressions  
Direction des ressources matérielles – CNESST

---

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-74969-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-74970-7 (PDF)



Imprimé sur du papier recyclé :

Couverture : X %

Pages intérieures : X %

Novembre 2016

Pour obtenir l'information la plus à jour,  
consultez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca/peches](http://cnesst.gouv.qc.ca/peches).

GUIDE D'INFORMATION

**Santé  
et sécurité  
à bord  
des bateaux  
de pêche**



## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A	Sécurité générale à bord d'un bateau de pêche	PARTIE B	Sécurité propre au mode de capture	
	1. Accès au bateau	9	1. Chalut et drague	32
	2. Ravitaillement en carburant	9	2. Casier	33
	3. Arrivée à quai, ancrage et amarrage	10	3. Filet maillant	34
	4. Travail et déplacements	11	4. Palangre	35
	5. Formation et entraînement	14		
	6. Intempéries et état de la mer	15	ANNEXE I	
	7. Cordages et agrès	16	Mesures d'urgence – Lutte contre les incendies	36
	8. Manutention et entreposage	17	ANNEXE II	
	9. Manutention des captures	18	Mesures d'urgence – Abandon du bateau	38
	10. Outils, machines et engins	19	ANNEXE III	
	11. Salle des machines	21	Mesures d'urgence – Homme à la mer	40
	12. Électricité	23	ANNEXE IV	
	13. Incendie	23	Exigences relatives à la trousse de premiers soins	42
	14. Matières dangereuses	24	ANNEXE V	
	15. Niveaux d'éclairage	25	Description des modes de capture	43
	16. Bruit	26	LEXIQUE	45
	17. Pièces de vie	26	RÉFÉRENCE	46
	18. Équipement de sauvetage	28		
	19. Équipement de protection individuelle	28		

## INTRODUCTION

La pêche est une activité professionnelle ardue si on la compare à d'autres. Les conditions dans lesquelles les pêcheurs travaillent sont difficiles et le niveau de risque pour leur santé et leur sécurité est élevé. En mer, les bateaux, hormis ceux qui naviguent en eaux très calmes, roulent et tangent continuellement. De plus, par très mauvais temps, le roulis et le tangage peuvent s'accroître considérablement. Même lorsqu'ils se reposent, les pêcheurs doivent supporter les mouvements du bateau. Sur le pont, ils sont exposés aux intempéries et aux dangers que représentent la mer, les engins de pêche et les prises.

L'espace consacré à la vie quotidienne et au travail à bord est souvent restreint. Le bateau transportant beaucoup d'équipement, il reste très peu de place pour les pêcheurs. Ceux-ci travaillent donc côte à côte et à proximité de machines puissantes et dangereuses. De plus, la promiscuité qu'entraîne l'exiguïté des lieux peut constituer une source de stress pour les pêcheurs.

Les risques pour la santé et la sécurité des pêcheurs varient notamment selon le type de pêche. Ainsi, la pêche au homard près des côtes ne comporte pas les mêmes risques que le chalutage des crevettes dans le golfe du Saint-Laurent. Mais d'autres éléments influencent aussi la santé et la sécurité des pêcheurs : la dimension du bateau, l'équipement qu'ils transportent, l'endroit où ils pêchent (près du rivage, dans des baies protégées, en haute mer), les techniques utilisées, la maintenance du bateau et les tâches de chaque pêcheur.

Jusqu'au début des années 1990, la sécurité professionnelle des pêcheurs était de compétence fédérale et était notamment régie par un règlement découlant du Code canadien du travail. Une démarche entreprise à cette époque en Ontario a cependant amené les provinces à prendre en charge la sécurité professionnelle dans le secteur des pêches. Au Québec, ce changement a eu pour effet d'assujettir les entreprises de pêche commerciale à la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Bien qu'applicable, la Loi est de portée trop générale pour bien contrôler certains risques particuliers au secteur des pêches. Le présent document vient combler cette lacune. Il a été conçu en bonne partie à partir d'une recherche effectuée par l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec, établissement d'enseignement du Cégep de la Gaspésie et des Îles, et s'inspire notamment de la réglementation fédérale évoquée précédemment. De plus, des représentants de l'industrie ont contribué à bonifier ce document.

On trouve donc dans le présent guide de l'information sur les mesures de prévention et les risques liés à la pêche. La première partie traite de la sécurité générale à bord, tandis que la seconde présente les règles de sécurité relatives à certains modes de capture. Les risques et les moyens de prévention sont d'abord présentés sommairement sous forme de tableaux, puis les mesures de prévention sont expliquées en détail. Les mots en caractères gras sont définis dans le lexique de la page 45.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail exige que les employeurs prennent en charge la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Le présent document, bien qu'il ne soit pas exhaustif, les y aidera.



PARTIE A

**Sécurité  
générale à bord  
d'un bateau  
de pêche**

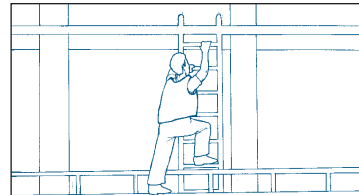
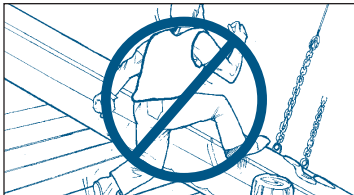


## 1. Accès au bateau

Risques	Moyens de prévention
Chute, écrasement entre deux bateaux ou entre le bateau et le quai, noyade	<p>Ne jamais sauter pour passer du quai au bateau, du bateau au quai ou d'un bateau à un autre.</p> <p>Utiliser plutôt les installations prévues à cet effet.</p>

### Dispositions générales

- Il ne faut pas quitter le bateau tant qu'il n'est pas à quai ou qu'il n'est pas amarré à **couple**, c'est-à-dire amarré à un autre bateau.
- Des moyens d'accès appropriés doivent être mis à la disposition des travailleurs pour qu'ils puissent monter à bord du bateau ou en débarquer de façon sécuritaire.
- Les moyens d'accès et leurs abords doivent être convenablement éclairés (voir la section 15).
- Les installations d'accès doivent être débarrassées de la neige, de la glace, de la graisse ou de toute autre matière risquant de faire glisser ou tomber quelqu'un.
- Il faut éviter de circuler sous une charge suspendue.



## 2. Ravitaillement en carburant

Risques	Moyens de prévention
Explosion	Ne pas fumer pendant le ravitaillement. Éteindre les cuisinières, les chaufferettes, les appareils à flamme nue et les ampoules nues. Mettre à la terre le tuyau de remplissage et son pistolet. Dans le compartiment moteur, faire fonctionner un ventilateur pendant au moins cinq minutes avant de faire démarrer le moteur.
Asphyxie	Bien aérer les cabines et les espaces fermés.

### Réservoirs de carburant

Les réservoirs de carburant, les bouteilles de gaz sous pression et tous autres contenants semblables qui renferment une matière dangereuse doivent être raccordés à des tuyaux de trop-plein et d'aération placés de façon que le carburant qui s'écoule et les vapeurs qui s'échappent ne puissent s'enflammer au contact des tuyaux d'échappement chauds ou d'autres pièces qui sont chaudes ou qui génèrent des étincelles. Tous les contenants servant au transport de carburant devraient être entreposés à l'extérieur, dans un endroit sec et bien aéré.



## 3. Arrivée à quai, ancrage et amarrage

Risque	Moyens de prévention
Collision	Élaborer une méthode sécuritaire d'arrivée à quai et la mettre en application. Former le personnel.

### Ancrage

- Les ancres et les chaînes qui présentent des défauts ne doivent pas être utilisées.
- Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les ancres doivent être rangées et immobilisées afin d'éviter qu'elles ne causent des accidents ou des dommages.
- Au moment de jeter ou de lever l'ancre, les travailleurs doivent se tenir à l'écart du **guindeau** et de la chaîne.

### Amarrage et désamarrage

- Pendant les manœuvres d'amarrage, les membres de l'équipage doivent se placer dans un endroit sûr pour éviter d'être heurtés en cas de rupture d'un cordage ou d'un câble.
- Une personne compétente doit être chargée de conduire les opérations d'amarrage et veiller, avant de donner l'ordre de virer ou de filer les amarres, à ce qu'il n'y ait personne aux emplacements dangereux.
- Les membres de l'équipage ne doivent en aucun cas se tenir dans une anse formée par une amarre sur le pont.
- Quand des bateaux sont à **couple**, ils doivent être reliés par des amarres convenables.

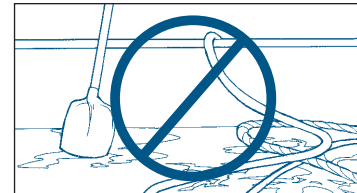
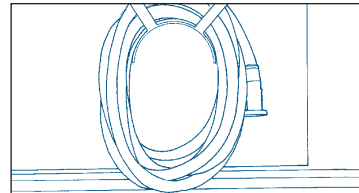
## 4. Travail et déplacements

Risques	Moyens de prévention
Glissade	Les <b>coursives</b> , les <b>passavants</b> , les voies de circulation sur le pont et les escaliers et les échelles doivent être : <ul style="list-style-type: none"> <li>en bon état et dégagés ;</li> <li>entretenus de façon qu'ils ne soient pas glissants.</li> </ul>
Chute	Les ouvertures présentant un danger de chute doivent être recouvertes ou protégées par des garde-corps ou d'autres moyens sur tous les côtés exposés.
Chute par-dessus bord	Les <b>pavois</b> ou les garde-corps doivent être de hauteur réglementaire, soit entre 900 et 1 200 mm.  Sans la protection d'un pavois ou d'un garde-corps, les membres de l'équipage doivent porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie.

### Déplacements à bord

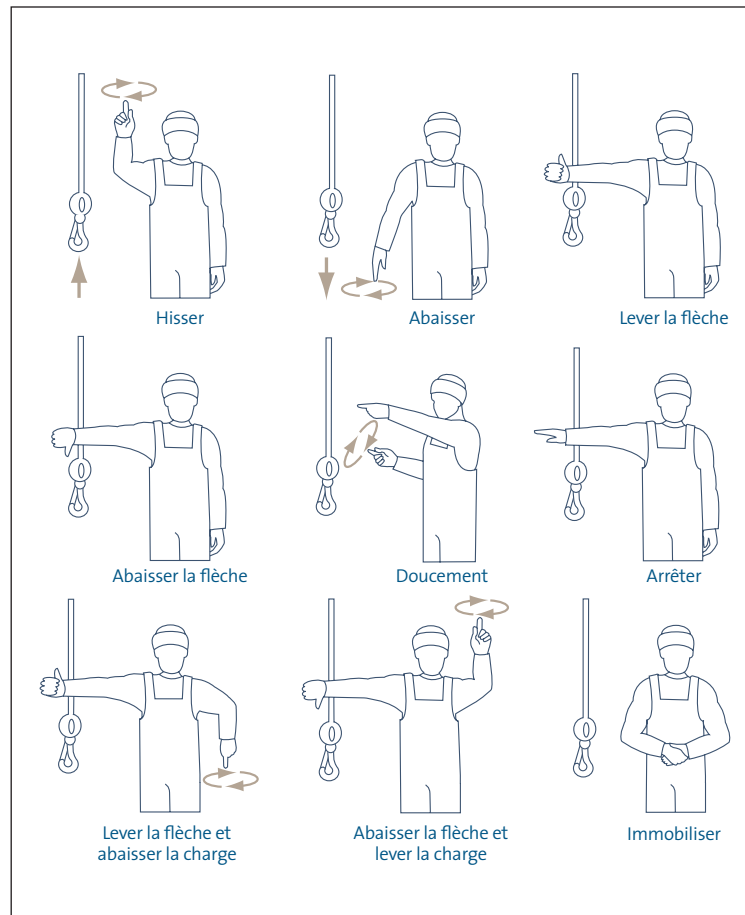
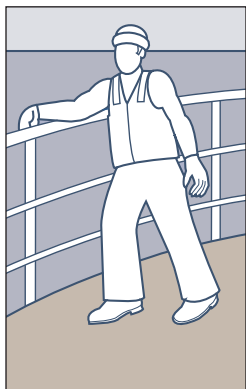
- Les voies de circulation doivent être revêtues d'une surface antidérapante (fibre de verre avec surface antidérapante, grille de métal avec caoutchouc) par temps sec comme par temps humide.
- Personne ne doit courir sur le pont.
- Toute flaque d'huile ou d'une autre substance pouvant faire glisser quelqu'un doit être nettoyée immédiatement.
- Les zones de travail et les voies de passage du pont doivent être débarrassées de la neige, de la glace ou du givre qui peuvent s'y être accumulés.
- Il faut garder les ponts dégagés; tous les cordages doivent être lovés et bien arrimés, et les tuyaux doivent être enroulés autour d'un support, de sorte qu'ils ne constituent pas un risque de chute.
- Tout élément pouvant constituer un obstacle sur le pont ou à la hauteur de la tête doit être peint de couleur vive.

**ATTENTION : LA PÊCHE EN SOLITAIRE EST INTERDITE.**



## Travail à l'aide d'un treuil ou d'une grue de pont

- La commande des treuils à la timonerie doit être doublée d'une commande auxiliaire située sur le pont, là où on a une bonne vision des treuils et des hommes au travail.
- L'opérateur dans la timonerie doit avoir la capacité de voir les opérations sur le pont, particulièrement aux alentours des treuils et des grues de pont.
- L'utilisation d'un interphone entre le pont et la timonerie peut améliorer les communications verbales.
- L'utilisation d'un code gestuel compris de tous permettra une transmission efficace de l'information.
- On doit faire appel à un signaleur lorsque l'opérateur de la grue n'a pas une bonne visibilité.
- L'absence de commande sur le pont devrait être palliée par l'installation, sur le pont, d'un système d'arrêt d'urgence des treuils.

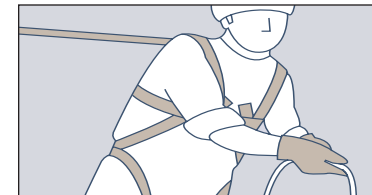
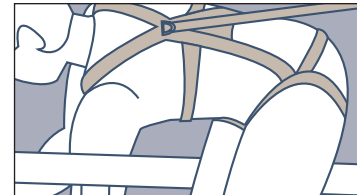


## Travail sur le pont

- Il est interdit à quiconque de s'asseoir sur les **pavois** ou sur les garde-corps.
- Par mauvais temps, des lignes de vie, servant d'ancrage pour un harnais de sécurité, doivent être installées sur le pont aux endroits appropriés.
- Aucun membre de l'équipage ne doit se trouver sur le pont par mauvais temps, sauf en cas de nécessité absolue pour assurer sa sécurité ou celle du bateau.
- Toute personne appelée à se rendre sur le pont par mauvais temps doit porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie ou à un ancrage fixe.
- Les membres de l'équipage travaillant sur le pont devraient porter des vêtements réfléchissants.
- Exceptionnellement, lorsque aucun moyen pour empêcher les chutes par-dessus bord n'est possible, les travailleurs doivent porter un gilet de sauvetage respectant les exigences suivantes :
  - être de la bonne taille ;
  - être conçu de façon à maintenir la tête et le visage hors de l'eau ;
  - permettre de flotter sans effort des membres ;
  - être de couleur voyante et muni de bandes réfléchissantes visibles lorsqu'il est à l'eau ;
  - avoir une flottabilité minimale de 150 N (33 lb) assurée par des matériaux insubmersibles ou par un système de gonflement automatique actionné par immersion ;
  - être approuvé par Transports Canada ou par un organisme reconnu par Transports Canada, comme en fait foi l'étiquette ou le tampon d'approbation qui y est apposé.

## Travail dans la mâture

- Le travailleur doit porter un harnais de sécurité s'il travaille dans la mâture.
- L'**échelle à crinoline** est tout indiquée pour le travail dans le portique.
- La poutre transversale devrait être munie de garde-corps et de mains courantes.
- L'appareil radar doit être éteint lorsqu'un membre de l'équipage travaille dans la mâture afin d'éviter que ce dernier soit irradié ou heurté par celui-ci.



## 5. Formation et entraînement

### Dispositions générales

- L'employeur doit offrir au travailleur une formation, un entraînement et une supervision appropriés relativement, entre autres :
  - aux méthodes de travail ;
  - à la façon de lutter contre un incendie (voir l'annexe I).
- Tous les membres de l'équipage devraient être formés aux mesures d'urgence, à l'utilisation de l'embarcation de sauvetage rigide (Ovatek) si le bateau en est muni et à l'utilisation du matériel de lutte contre les incendies, à savoir :
  - tous les types d'extincteurs portatifs qui se trouvent à bord ;
  - les appareils respiratoires autonomes ;
  - les manches d'incendie avec ajutage à jet conique et à eau pulvérisée ;
  - toute installation fixe de lutte contre les incendies par diffusion de mousse, d'anhydride carbonique, etc. ;
  - les couvertures ignifuges.
- Les membres de l'équipage doivent aussi savoir quoi faire en cas d'inondation ou d'abandon du bateau (voir l'annexe II) et savoir se servir des systèmes de communication.
- Tout bateau doit être muni d'un radiotéléphone VHF avec appel sélectif numérique (ASN).

- Tout bateau doit avoir à son bord une personne chargée de la veille radioélectrique qui est titulaire à tout le moins du Certificat restreint d'opérateur maritime.
- L'employeur doit indiquer aux membres de l'équipage l'emplacement des équipements radio et il doit mettre à leur disposition le guide d'utilisation de ces équipements.
- Il faut établir la procédure pour l'appel de détresse par radio et pour le déclenchement de la radio-balise, si le bateau en est équipé.

### Homme à la mer

- Il faut prévoir une méthode pour ramener à bord un homme qui est tombé à la mer (échelle de **pavois**, échelle de corde, etc.) (voir l'annexe III).

### Premiers soins

- Tout membre de l'équipage qui est allergique à certains aliments ou à certains médicaments ou qui prend des médicaments de façon régulière doit en informer le responsable du bateau.
- L'employeur doit voir à ce qu'il y ait à bord de chaque navire en tout temps plus d'une personne qui détient un certificat de secourisme et qui peut sur-le-champ dispenser les premiers soins à un travailleur blessé.
- Le capitaine ou son second (en cas d'incapacité du premier) consulte le secouriste et prend la décision d'évacuer le blessé ou le malade par les moyens appropriés à la situation.
- L'employeur doit fournir la trousse de premiers soins du type indiqué à l'annexe IV et la garder complète.

## 6. Intempéries et état de la mer

Risques	Moyens de prévention
Tempête, mauvais temps	Prendre connaissance des prévisions météorologiques avant le départ.
Givrage	Déglacer régulièrement les structures et les <b>sabords</b> .

### Dispositions générales

- Avant de partir en mer, il faut prendre connaissance des prévisions météorologiques à court terme et à long terme. En cas de doute, le capitaine ne devrait pas hésiter à établir un plan de route et à le transmettre aux services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne.
- Le chargement et l'équipement doivent être bien rangés et arrimés.
- On doit s'assurer que les écoutilles et autres ouvertures sont bien fermées.
- Une inspection périodique de l'étanchéité des écoutilles et des ouvertures sur le pont doit être effectuée.
- Lorsqu'il y a risque de givrage, tous les engins de pêche doivent être remontés et arrimés aussi bas que possible sur le pont.
- La vitesse du bateau doit être réduite et, si possible, les superstructures doivent être déglacées.
- Il faut s'assurer que les sabords sont toujours libres et déglacés afin que l'eau puisse s'évacuer du pont.

### Alertes météorologiques

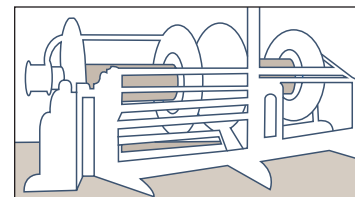
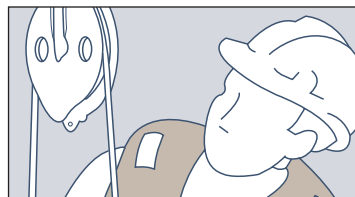
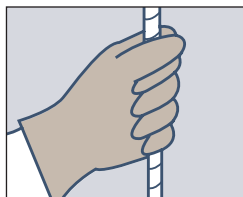
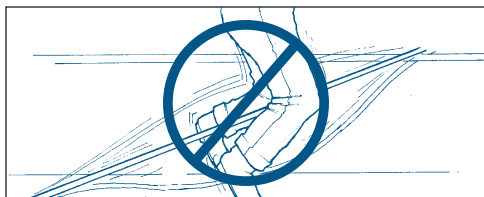
- On compte quatre types d'avertissement de conditions climatiques dangereuses :
  - Petites embarcations : vents de 20 à 33 noeuds et hauteur des vagues de 2 à 3 mètres;
  - Coup de vent : vents de 34 à 47 noeuds et hauteur des vagues de 6 à 9 mètres;
  - Tempête : vents de 48 à 63 noeuds et hauteur des vagues de 9 à 16 mètres;
  - Ouragan : vents de 64 noeuds ou plus et hauteur des vagues de plus de 16 mètres.
- Il est du devoir du capitaine de rentrer au port ou de mettre le bateau à l'abri s'il y a du danger.
- En cas d'impossibilité de mettre le bateau à l'abri, le capitaine doit prendre des mesures comme se mettre à la cape et interdire le travail sur le pont.

## 7. Cordages et agrès

Risques	Moyen de prévention
Coincement et entraînement	Utiliser les cordages, les poulies et les treuils appropriés.

- Il faut prendre garde de ne jamais mettre le pied dans une anse de cordage ou de filin.
- On doit utiliser un dispositif pour guider un câble. On ne doit jamais se servir de ses mains ni de ses pieds.
- Les membres de l'équipage ne doivent pas se tenir au-dessus d'un cordage ou d'un câble tendu ni passer par-dessus. Ils ne doivent pas non plus s'en servir comme rampe ou garde-corps.
- Tous les cordages et les câbles doivent être en matériau de bonne qualité, de fabrication solide et d'une résistance suffisante pour l'usage auquel ils sont destinés.
- Les personnes qui manipulent des câbles métalliques doivent porter des gants de protection.

- Les câbles d'acier doivent être enroulés autour d'un dévidoir lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Les **goupilles**, les axes, les passages de corde, les plaques, les manchons, les boulons et les écrous doivent être vérifiés régulièrement afin de déceler les traces d'usure.
- Les poulies doivent être inspectées, graissées et entretenues périodiquement.
- Toutes les pièces en mouvement, les courroies d'entraînement et les engrenages qui sont accessibles doivent être munis de dispositifs de protection.

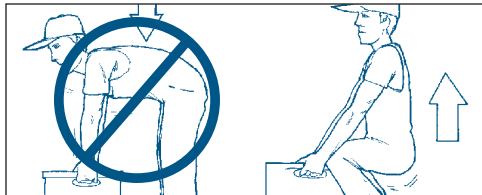


## 8. Manutention et entreposage

Risques	Moyens de prévention
Lésion dorsolombaire	Utiliser des techniques de levage sécuritaires. Utiliser des appareils de levage.
Chute	Garder les voies de circulation dégagées et non glissantes. Avoir des espaces de rangement bien définis.
Heurt	Éviter le déplacement de charges lorsque la mer est agitée.
Perte de stabilité du bateau	Respecter les limites de charge du bateau. Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation par mauvais temps.

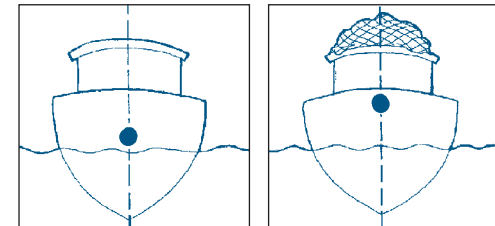
### Manutention manuelle

- L'employeur doit s'assurer que les membres de l'équipage ont reçu une formation sur les techniques sécuritaires de levage et de transport manuel pour les charges de plus de 10 kg. Il doit aussi s'assurer qu'ils utilisent ces techniques.



### Entreposage

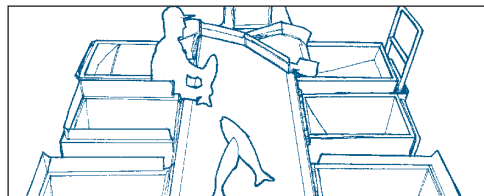
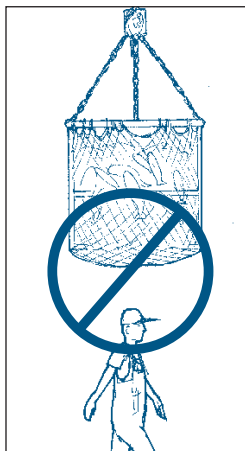
- Aucun matériau, objet ou autre marchandise ne doit être entreposé ou placé de façon à entraîner l'une des conséquences suivantes :
  - obstruer ou encombrer les couloirs, les voies de circulation ou les sorties ;
  - nuire à l'utilisation sécuritaire des appareils de manutention des matériaux ;
  - encombrer l'accès aux appareillages électriques et aux panneaux de distribution ;
  - obstruer l'accès au matériel de lutte contre les incendies ou nuire à son utilisation et à son fonctionnement ;
  - nuire au fonctionnement des dispositifs fixes de protection contre les incendies ;
  - obstruer les **sabords** ou empêcher leur fonctionnement ;
  - présenter un risque pour la sécurité ou la santé des employés.
- Il faut garder le centre de gravité du bateau le plus bas possible.
- Les outils et les équipements doivent être rangés et bien arrimés.



● Centre de gravité

## Chargement et déchargement du bateau

- Tous les matériaux, objets et marchandises doivent être entreposés et placés de manière à ne pas dépasser la charge maximale admissible du pont ou des autres structures de soutènement.
- On doit se tenir loin des charges suspendues ou en mouvement.
- Les cargaisons doivent être entreposées dans les cales et autres endroits prévus à cet effet.
- Les zones du bateau utilisées pour le chargement ou le déchargement doivent être convenablement éclairées (voir la section 15).



## 9. Maintenance des captures

Risque	Moyens de prévention
Troubles musculo-squelettiques	Adapter les postes de travail. Utiliser des aides mécaniques. Alléger les charges. Prendre des pauses. Alterner les tâches. Arrêter le travail lorsque la stabilité du bateau n'est pas assurée.

### Réception des captures

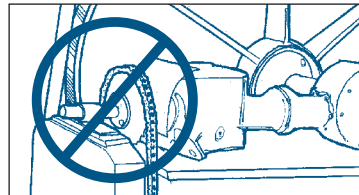
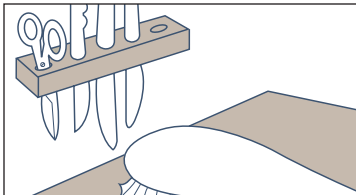
- Les postes de travail doivent être aménagés de façon à réduire les risques d'accident pour l'équipage :
  - s'assurer que les tables de travail sont adaptées à la taille des travailleurs;
  - disposer les captures de façon à éviter aux travailleurs des flexions et des extensions des membres supérieurs et du tronc;
  - adapter les postes de travail au type de pêche pratiqué.
- Les séparations verticales des parcs à poissons ne doivent pas entraver l'accès aux lieux de travail situés le long du **pavois**.

## Tri et éviscération des captures

- L'organisation du travail devrait permettre aux membres de l'équipage de prendre des pauses régulièrement. L'alternance des tâches entre les membres de l'équipage devrait aussi être instaurée.
- La hauteur des tables de tri doit pouvoir être adaptée à la taille des travailleurs, de sorte qu'ils n'aient pas à se pencher.
- Les couteaux doivent toujours être bien aiguisés et ils doivent être rangés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Les membres de l'équipage qui utilisent des machines à éviscérer doivent avoir suivi une formation.

## Entreposage des captures

- Les captures doivent être entreposées dans la cale dès que possible afin de garder l'espace de travail libre et de maintenir la stabilité du bateau.
- Une fois que les captures sont entreposées, les ponts qui servent de lieux de travail et de voies de circulation doivent être soigneusement lavés.



## 10. Outils, machines et engins

Risques	Moyens de prévention
Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche	Protéger les zones dangereuses. Se tenir à l'écart de l'axe de traction des câbles.
Heurt	Former les travailleurs et adopter des méthodes de travail sécuritaires.  Ne pas se tenir sous une charge suspendue ni dans un endroit où un engin suspendu peut se balancer.  Garder les voies de circulation dégagées et non glissantes.

## Dispositifs de protection des machines

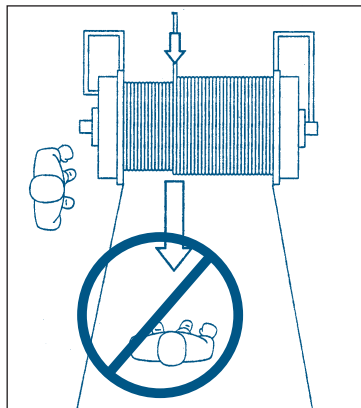
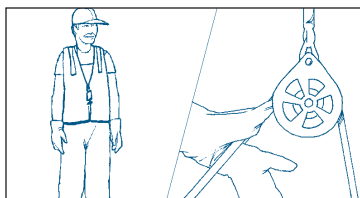
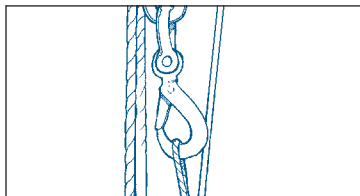
- Les courroies et autres pièces en mouvement pouvant causer des blessures doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.
- Lorsqu'un dispositif protecteur est installé sur une machine, il est interdit d'utiliser ou de faire fonctionner la machine à moins que le dispositif protecteur ne soit correctement en place.
- Lorsqu'un appareil de manutention est utilisé dans des circonstances telles que le conducteur de l'appareil risque d'être frappé par un objet qui tombe ou une charge en mouvement, l'employeur doit munir l'appareil d'un dispositif protecteur dont la conception, la construction et la résistance empêcheront, dans toutes les conditions prévisibles, que l'objet ou la charge ne pénètre dans l'espace occupé par le conducteur.

## Outillage à main

- Les outils doivent être manipulés avec précaution et n'être utilisés que ce pour quoi ils ont été conçus.
- On ne doit pas utiliser d'outils endommagés ou dangereux.
- Les outils qui ne sont pas utilisés doivent être rangés sur un râtelier, dans une boîte ou dans un casier à outils.

## Machines d'atelier et d'établi (installations fixes)

- On ne doit pas utiliser une machine d'atelier sans y avoir été autorisé ou sans avoir reçu la formation nécessaire.
- On ne doit pas porter de vêtements amples lorsqu'on travaille à l'aide d'une machine.
- Les machines en marche ne doivent jamais être laissées sans surveillance ; elles doivent toujours être arrêtées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



## Treuil et appareils de levage

- On ne doit jamais se trouver dans l'axe de traction d'un câble.
- Les treuils et les appareils de levage doivent être munis d'un dispositif de freinage.
- Si les treuils et les appareils de levage ne sont pas munis de manettes de type « homme-mort », le treuilliste doit rester au poste de commande en tout temps.
- Les appareils de levage doivent être convenablement arrimés afin d'éviter qu'ils se déplacent lorsque le bateau est en mer.
- Les charges levées ou affalées ne doivent pas passer au-dessus des travailleurs ni demeurer suspendues au-dessus d'eux.
- Les treuillistes doivent avoir une bonne visibilité. Si ce n'est pas le cas, un signaleur doit être posté à un endroit d'où il peut voir la zone de travail tout en étant vu par le treuilliste.
- Il faut toujours déposer les charges, arrêter les treuils et couper l'alimentation en énergie avant de quitter les lieux.
- Les **mâts de charge** doivent être munis de chaînes entre le mât et la corne et entre la corne et la poulie supérieure.

## Utilisation des élingues

- Afin d'être sécuritaires, les **élingues** doivent être d'une longueur suffisante. De plus, elles doivent être assez tendues, de façon à éviter que la charge ou une partie de celle-ci ne se décroche.
- Les charges doivent être levées et affalées régulièrement, sans à-coups ni saccades.

## Crochets et manilles

- Les crochets servant au levage des charges de même que ceux fixés aux élingues doivent être munis d'un **linguet de sécurité**, sauf lorsque ces crochets sont conçus spécifiquement pour le levage sécuritaire de certaines charges.
- Les crochets doivent porter l'indication de la charge maximale qu'ils peuvent soulever.
- Les vis de **manilles** doivent toujours être bien graissées.

## 11. Salle des machines

Risques	Moyens de prévention
Asphyxie	Étancher les conduits. Ventiler les lieux ou porter un appareil de protection respiratoire.
Fuite de fluides sous pression	Porter un équipement de protection individuelle. Vérifier l'état des conduits et les entretenir.
Incendie Brûlure	Vérifier régulièrement l'état du moteur et les câbles électriques et les entretenir. Ne pas fumer. Mettre les chiffons gras dans un contenant ininflammable. Isoler les pièces chaudes au moyen d'une double paroi ajourée.
Niveau de bruit trop élevé	Installer des enceintes insonorisantes.

### Dispositions générales

- Dans la salle des machines, tous les travaux doivent être exécutés par une personne compétente.
- On doit cadenasser toutes les machines avant d'en retirer les gardes protectrices pour l'entretien et la réparation.
- La salle des machines doit être insonorisée.
- Les pièces en mouvement d'une machine doivent être pourvues de protecteurs ou d'autres dispositifs de sécurité permanents tels que des garde-corps ou des enceintes.

- Lorsqu'on effectue des travaux de réparation ou d'entretien sur une machine, on ne doit jamais retirer les protecteurs ou autres dispositifs de sécurité permanents tant que la machine n'est pas arrêtée. Cette dernière ne doit ensuite être remise en marche que lorsque les protecteurs ou autres dispositifs de sécurité permanents ont été remis en place.
- Les vannes ainsi que les collecteurs et les accessoires doivent être fixés de manière à prévenir les vibrations et les risques de rupture.
- Toutes les zones de travail doivent être correctement éclairées.
- On doit porter des protecteurs auditifs.
- Il est important de bien aérer la salle des machines et les autres pièces fermées.
- Un détecteur de niveau d'eau doit être installé dans la cale et la salle des machines, et il doit être relié à un système d'alarme.
- Après une réparation ou un entretien, les pièces de rechange, les pièces remplacées et les outils devraient être vérifiés, inventoriés et rangés en lieu sûr.

### Moteurs à combustion interne

- Les moteurs à combustion interne et les compresseurs d'air doivent être maintenus en bon état et vérifiés régulièrement selon les instructions du fabricant.
- Aucune source d'inflammation (par exemple une lampe électrique portable ou une flamme nue) ne doit être approchée d'un carter de moteur ouvert avant que celui-ci soit refroidi et que tous les gaz aient été évacués par le système de ventilation.

- L'origine d'une fuite de carburant doit être localisée aussi rapidement que possible et l'écoulement, stoppé. On ne doit pas laisser de carburant s'accumuler dans les fonds de cale.
- Il faut vérifier régulièrement les niveaux d'huile à moteur et à transmission.

### Système de propulsion

- La machine doit être arrêtée avant que le personnel entreprenne, sur des éléments du système de propulsion ou en se servant de ces éléments, un travail quelconque qui présenterait un danger :
  - la manette ou le système de démarrage doit être cadenassé ;
  - un système de frein approprié doit être actionné ;
  - un avertissement doit être apposé sur le système de démarrage.

### Systèmes hydrauliques

- On doit utiliser les équipements et les récipients appropriés lorsqu'on travaille sur des systèmes contenant de l'huile, et particulièrement de l'huile bouillante, pour éviter les brûlures et les risques d'incendie.
- Pour éviter d'être blessé par des fluides sous haute pression pendant la réparation des systèmes hydrauliques, on doit porter un équipement de protection individuelle.



## 12. Électricité

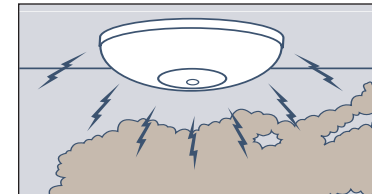
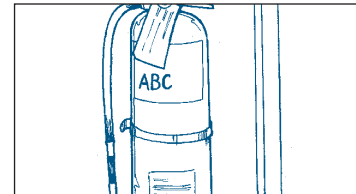
Risques	Moyens de prévention
Électrocution	Utiliser des appareils électriques et des accessoires conformes.
Incendie	Avoir des installations électriques conformes.

- Toute défectuosité de l'équipement, des installations et des conducteurs électriques doit être signalée immédiatement au responsable.
- Tout dispositif de commande doit être conçu et placé de façon à pouvoir être actionné rapidement et de façon sécuritaire en tout temps.
- Les voies d'accès aux interrupteurs électriques, aux dispositifs de commande ou aux disjoncteurs doivent être gardées libres de toute obstruction.
- Les positions d'interrupteur doivent être clairement identifiées sur tous les interrupteurs des machines électriques.
- Les systèmes de distribution et de commutation doivent toujours être protégés contre le ruissellement d'eau et les éclaboussures.
- Les circuits doivent comporter des coupe-circuits à fusibles ou des disjoncteurs qui permettent de limiter le courant aux caractéristiques nominales du câblage ou de l'installation.
- Les interrupteurs et les coupe-circuits doivent pouvoir être verrouillés.

## 13. Incendie

Risques	Moyens de prévention
Brûlure Asphyxie Naufrage	Installer des détecteurs de chaleur et de fumée. Établir un plan de contrôle du feu.

- Un plan de contrôle du feu (voir l'annexe I) doit être établi. Il doit préciser l'emplacement des extincteurs et des tuyaux d'arrosage, du matériel de survie, de la trousse de premiers soins et des sorties de secours. Un membre de l'équipage doit être désigné comme responsable des mesures d'urgence.
- Des détecteurs de fumée doivent être installés dans la **pièce de vie** de l'équipage et des détecteurs de chaleur doivent être installés dans la salle des machines. Les piles des détecteurs de fumée et de chaleur doivent être changées une fois par année.
- Un détecteur de chaleur relié à un système d'alarme doit être installé au-dessus de la cuisinière ou près de la cheminée. Les tuyaux d'échappement des moteurs et de la cheminée doivent être recouverts d'un pare-feu métallique ou perforé.
- Pour permettre l'évacuation des gaz inflammables, un ventilateur d'extraction doit être mis en marche dans la salle des machines avant le démarrage du bateau.



## 14. Matières dangereuses

Risques	Moyens de prévention
Intoxication, explosion, empoisonnement	Limiter au minimum la présence de matières dangereuses à bord.
Irradiation par ondes radar et antenne radio	S'éloigner des antennes radio et radar lorsqu'elles sont en marche.

- Il est interdit d'utiliser une matière dangereuse à quelque fin que ce soit dans un lieu de travail lorsqu'il est en pratique possible de la remplacer par une substance inoffensive ou par une substance équivalente présentant moins de risques.
- Tout contenant devant renfermer une matière dangereuse utilisée dans un lieu de travail doit être conçu et construit de façon à protéger les employés contre les risques que présente la matière dangereuse pour leur sécurité ou leur santé.
- Un système d'aération doit être utilisé pour contrôler la concentration d'une substance toxique dans l'air.
- Les batteries doivent être solidement fixées et bien entretenues. Elles doivent être entreposées dans des endroits aérés et d'accès facile.
- Un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans les **pièces de vie** et dans la salle des machines.
- Un détecteur de propane doit être installé dans les endroits où ce combustible est utilisé.
- Personne ne doit se tenir à proximité des antennes radio ou radar lorsqu'elles sont en marche.

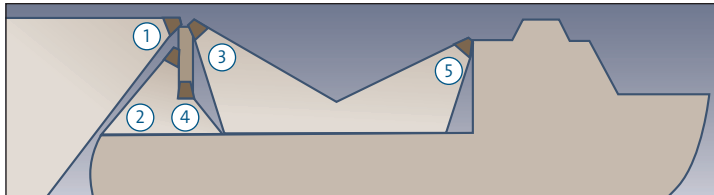
Le contrôle des risques associés aux matières dangereuses repose sur le respect des règles relatives au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015. Certaines de ces règles, provenant du Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

- Un employeur ne peut permettre l'utilisation, la manutention ou l'entreposage d'un produit contrôlé sur un lieu de travail, à moins que ce produit ne soit pourvu d'une étiquette et d'une fiche signalétique conformes aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et du Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés et que le travailleur n'ait reçu la formation et l'information requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié. (LSST, article 62.1)
- Lorsqu'une matière dangereuse est entreposée, manipulée ou utilisée dans un lieu de travail, des écriteaux d'avertissement doivent être placés bien en vue pour avertir toute personne à qui est permis l'accès au lieu de travail de la présence de la matière dangereuse et des précautions à prendre pour éliminer ou réduire les risques d'atteinte à la santé.
- Le contenant d'une matière dangereuse qui est entreposée, manipulée ou utilisée à bord d'un navire doit porter une étiquette qui divulgue clairement le nom de la substance et ses propriétés dangereuses. (SIMDUT)
- Lorsqu'un produit contrôlé est reçu d'un fournisseur et que, à bord du navire, l'employeur le place dans un contenant autre que celui dans lequel il a été reçu, celui-ci doit apposer sur le contenant une étiquette du fournisseur ou une étiquette du lieu de travail qui divulgue les renseignements visés.
- La fiche signalétique d'une matière dangereuse qui est entreposée, manipulée ou utilisée à bord d'un navire doit être mise à la disposition des employés sur leur lieu de travail.

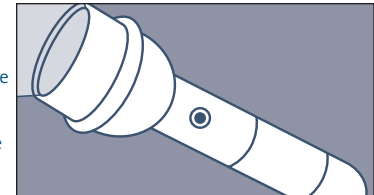
## 15. Niveaux d'éclairage

Risque	Moyen de prévention
Chute	Bien éclairer les lieux.

- Les appareils d'éclairage défectueux doivent être réparés dès que possible.
  - Les projecteurs doivent être disposés de façon à ne pas éblouir les pêcheurs, le treuilliste ou le personnel affecté à la timonerie.
  - Pour éviter l'éblouissement, il est préférable d'installer plusieurs projecteurs de puissance moyenne plutôt que deux ou trois projecteurs très puissants.
  - La timonerie doit être maintenue dans l'obscurité la nuit afin que l'on puisse lire correctement les écrans des radars et des échosondeurs et que l'on puisse distinguer les feux de position des bateaux naviguant dans le secteur.
  - Un éclairage rouge de faible intensité peut être installé près du plancher pour permettre une circulation sécuritaire dans la timonerie.
- L'éclairage minimal doit être de 250 lux pour l'ensemble du pont et de 400 lux aux postes de travail exigeant une grande dextérité manuelle ou présentant un plus grand risque d'accidents (**ramendage, boëtage** des hameçons, tri et éviscération des captures, manoeuvre des treuils, poste aux **portes de chalut**, etc.).
  - Les postes de travail à l'entrepont nécessitent un éclairage de 250 lux.
  - L'éclairage des escaliers et des échelles et celui des **coursives** doivent être de 50 lux.
  - Dans la cuisine et les lieux de détente, l'éclairage doit être de 250 lux.
  - La mer doit être éclairée du côté où les engins de pêche sont filés et virés, de manière qu'on puisse suivre correctement les manoeuvres.
  - On doit disposer d'équipements d'éclairage portatifs, notamment de torches électriques, en cas de panne de courant. On doit vérifier régulièrement l'état de ces équipements et les remplacer au besoin.



1. Projecteur(s) éclairant la mer sur l'arrière
2. Projecteur(s) éclairant l'arrière du pont de pêche
3. Projecteur(s) éclairant le centre-arrière du pont de pêche
4. Éclairage local du poste au panneau
5. Projecteur(s) éclairant le centre-avant du pont de pêche



## 16. Bruit

Risque	Moyens de prévention
Troubles auditifs	Réduire les niveaux de bruit. Porter des protecteurs auditifs.

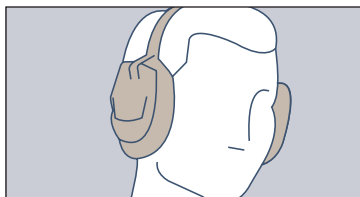
- Aucun travailleur ne doit être exposé aux niveaux de bruit continu indiqués dans le tableau ci-dessous pendant une période plus longue que celle qui leur correspond.
- L'employeur doit installer un panneau d'avertissement à l'entrée de la salle des machines et obliger les travailleurs qui y entrent à porter un équipement de protection auditive lorsque les machines sont en marche si le niveau de bruit excède les limites permises.
- Dans les logements de l'équipage, les employés ne doivent pas être exposés à un niveau acoustique supérieur à 75 dBA.

## 17. Pièces de vie

Risques	Moyens de prévention
Intoxication alimentaire	S'assurer de la salubrité et de l'entretien des lieux. S'assurer que les boissons et les aliments sont bien entreposés et qu'ils sont consommables.
Troubles musculo-squelettiques	Utiliser une méthode de travail permettant d'adopter des positions ergonomiques. Ne pas courber le dos pour soulever des poids lourds.
Coupure	Manipuler les couteaux avec précaution et porter des gants de protection.

Niveau de bruit (en dBA, dBA corrigés ou dBA équivalents)	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	95	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
Temps d'exposition permis* (heure/jour)	16	13,9	12,1	10,6	9,2	8	7	7	5,3	4,6	4	3,5	3	2,6	2,3	2	1,75	1,5	1,3	1,2	1	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5	0,45	0,4	0,35	0,3	0,25

\* Ceci comprend toute exposition continue ou toute série de courtes expositions durant la période de travail d'un travailleur.



## Aménagement

- Tout navire autre qu'un navire de jour doit fournir à toute personne travaillant sur le bateau un lit distinct ou une couchette. Au moins une tablette de rangement et un casier muni d'un dispositif de verrouillage doivent être fournis à chaque employé.
- Tout navire autre qu'un navire de jour doit être muni d'au moins un cabinet de toilette convenablement équipé. Sur chaque navire autre qu'un navire de jour, une douche doit être prévue pour chaque groupe de 10 employés.
- L'employeur doit installer dans chaque cabinet de toilette des lavabos munis de robinets et alimentés en eau chaude et en eau froide.

## Mesures d'hygiène

- Les déchets doivent être conservés dans des contenants étanches, imperméables, faciles à nettoyer et munis de couvercles hermétiques.
- Dans les locaux réservés aux soins personnels et à la cuisine, la température, mesurée à un mètre du pont, au centre de la pièce, ne doit pas être inférieure à 18 °C.
- La cuisine, les cabinets de toilette, le plancher ainsi que les 150 mm inférieurs de toute cloison ou paroi qui est en contact avec le pont doivent être étanches et résistants à l'humidité.
- Les locaux réservés aux soins personnels, la cuisine, les cloisons ainsi que les parois doivent être construits de façon à pouvoir être facilement lavés et maintenus dans un état salubre.
- Les travaux de nettoyage et de balayage susceptibles de créer de la poussière ou des conditions insalubres doivent être effectués de façon à prévenir la contamination de l'air par la poussière ou par toute autre substance nuisible à la santé.
- Tout local réservé aux soins personnels doit être nettoyé au moins une fois par jour d'utilisation. Les cabines, la cuisine et tout local réservé aux soins personnels de l'équipage doivent être propres et salubres, ainsi que les accessoires de repos (matelas, oreillers, draps, taies d'oreiller, couvertures et couvre-lits).
- Il est interdit d'entreposer du matériel dans un local réservé aux soins personnels, sauf s'il y a à cette fin un placard fermé par une porte.
- Il doit y avoir à bord de chaque navire de jour une provision d'eau suffisante pour fournir à chaque employé au moins 22,7 l d'eau. Ce volume doit être augmenté dans les autres bateaux en fonction des lavabos et des douches nécessaires.
- Lorsqu'un contenant portatif hygiénique est utilisé pour garder l'eau potable en réserve, les dispositions suivantes s'appliquent : le contenant doit être muni d'un couvercle hermétique, il ne doit servir qu'à garder l'eau potable en réserve et il ne doit pas être rangé dans un cabinet de toilette.
- Les aliments qui ont besoin d'être réfrigérés, afin de ne pas constituer un risque pour la santé, doivent être conservés à une température d'au plus 4 °C. Les aliments qui ont besoin d'être congelés, afin de ne pas constituer un risque pour la santé, doivent être conservés à une température d'au plus -11 °C.
- Il est interdit de manger, de préparer ou d'entreposer des aliments dans un endroit où il y a une matière dangereuse susceptible de contaminer les aliments, la vaisselle ou les ustensiles, dans un local réservé aux soins personnels où il y a une toilette, un urinoir ou une douche ou dans tout autre endroit où les aliments risquent d'être contaminés.

## Cuisine et manipulation des vivres

- Toutes les coupures, même mineures, doivent être signalées immédiatement au secouriste et traitées pour prévenir tout risque d'infection.
- Tous les membres de l'équipage travaillant à la cuisine ou dans un autre endroit où des aliments sont manipulés devraient être instruits des mesures de sécurité et d'hygiène à respecter.
- Un système d'aspiration devrait se trouver au-dessus des appareils de cuisson. Les hottes et les filtres de ces systèmes devraient être nettoyés fréquemment et les dépôts graisseux, éliminés.
- Les cuisinières doivent être fixées pour éviter qu'elles ne bougent
- Les réservoirs de carburant des cuisinières doivent être munis d'un robinet de fermeture et ne peuvent pas être situés directement au-dessus des cuisinières.
- Les cuisinières doivent être munies de rails et recouvertes d'une surface antidérapante afin d'empêcher le déplacement des casseroles et le renversement accidentel de leur contenu sur un membre de l'équipage.
- Il doit y avoir un extincteur dans la cuisine, si possible près de l'entrée.

## 18. Équipement de sauvetage

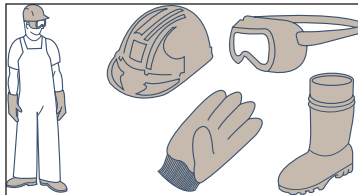
Les équipements de sauvetage (radeau, radio VHF-ASN, radiobalise [RLS], gilet de sauvetage, etc.) doivent être accessibles et conformes aux exigences de Transports Canada.

## 19. Équipement de protection individuelle

Risques	Moyen de prévention
Heurt par un objet	Porter l'équipement de protection individuelle lorsque l'élimination des dangers à la source est impossible.
Frottement, abrasion par friction, pression	
Vêtement pris dans un engin	
Chute à un niveau inférieur	
Chute de même niveau	
Chute par-dessus bord	
Exposition à une substance caustique, nocive, allergène	
Exposition aux rayons ultraviolets	
Bruit	

## Dispositions générales

- L'employeur doit évaluer les risques auxquels ses travailleurs pourraient être exposés et leur fournir les équipements de protection individuelle nécessaires si le danger ne peut être contrôlé à la source.
- L'employeur doit s'assurer que les travailleurs utilisent les équipements de protection individuelle lorsque cette précaution peut empêcher d'éventuelles blessures ou en diminuer la gravité.
- Les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur. Ce dernier doit voir à ce qu'ils soient en bon état et bien entretenus.
- L'employeur doit fournir des imperméables d'une couleur qui contraste avec l'environnement de travail. L'orange fluorescent est recommandé.
- L'employeur ne doit pas permettre à ses travailleurs de travailler torse nu. Les vêtements à manches longues doivent être privilégiés.
- Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire pour tout travailleur qui travaille au-dessus de l'eau si aucune autre mesure de sécurité ne peut le protéger efficacement. (Règlement sur la santé et la sécurité du travail [RSST], article 355)



## Protection de la tête

- Lorsque, dans un lieu de travail, il y a risque de blessure à la tête, des casques de sécurité doivent être utilisés. Par temps froid, une coiffe d'hiver peut être insérée à l'intérieur du casque.

## Protection des yeux et du visage

- Lorsque, dans un lieu de travail, il y a risque de blessures aux yeux, au visage, aux oreilles ou au devant du cou, l'employeur doit fournir un dispositif protecteur pour les yeux ou le visage conforme aux normes (lunettes, protection faciale).
- Pour tout travail à chaud, ou qui requiert l'utilisation d'un procédé de soudage ou d'un autre procédé du même genre, le port d'un masque de soudeur est obligatoire et des règles de sécurité doivent être respectées.

## Protection de l'ouïe

- Tous les membres de l'équipage exposés à des niveaux de bruit élevés doivent utiliser des protecteurs auditifs.

### Protection des mains

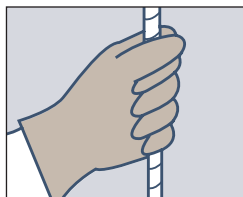
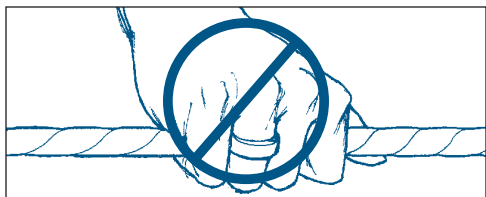
- Le port de bijoux, tels que des bagues ou des chaînes, est interdit aux travailleurs qui se trouvent sur le pont.
- Les travailleurs qui manipulent des câbles d'acier, des cordages ou des gréements, ou encore des objets ou des substances qui peuvent occasionner des blessures aux mains, doivent obligatoirement porter des gants appropriés.

### Protection des pieds

- À bord, les travailleurs peuvent se blesser aux pieds de plusieurs façons : en glissant sur une surface humide, à cause de la chute d'un objet lourd, etc. L'employeur doit donc fournir l'équipement de protection individuelle adapté à ces situations.
- Le port de sandales doit être interdit pendant le travail.

### Protection des voies respiratoires

- Les impuretés et autres contaminants dans l'air doivent être éliminés à la source.
- Lorsqu'il est impossible d'éliminer à la source les impuretés de l'air, l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur l'équipement de protection respiratoire prévu par le Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec et s'assurer qu'il le porte. (RSST, article 45)
- L'équipement doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la norme Choix, entretien et utilisation des respirateurs, CSA Z94.4-93. (RSST, article 45)



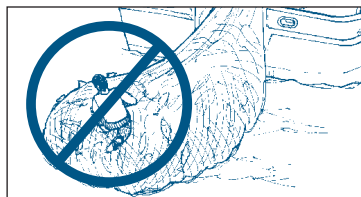
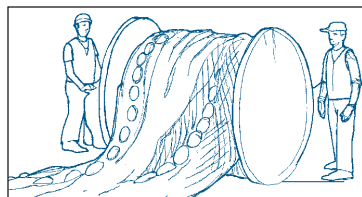
PARTIE B

**Sécurité  
propre  
au mode  
de capture**

Une présentation sommaire des modes de capture se trouve à l'annexe V.

## 1. Chalut et drague

Risques	Moyens de prévention
Entraînement par l'engin, les <b>funes</b> ou l'enrouleur	Cesser les activités si la mer est agitée.
Choc ou écrasement par le câble, l'engin ou la poche du <b>chalut</b>	Lever le chalut ou la drague plus fréquemment.
Heurt par la poupée de treuil	Aménager le pont de façon sécuritaire.
Basculement d'une charge	Installer des dispositifs de protection sur les parties mobiles.
Chute par-dessus bord	Former les travailleurs. Ajuster la hauteur du garde-corps.

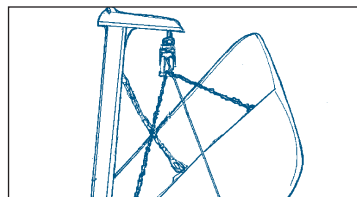


## Mise à l'eau et halage du chalut ou de la drague

- Les membres de l'équipage doivent rester à l'écart du treuil et du chalut jusqu'à ce que ce dernier soit à l'eau ou jusqu'à ce que le **cul de chalut** soit à bord, sur le pont.
- Lorsqu'ils installent les **portes de chalut** sur les **daviers** ou qu'ils les en décrochent, les membres de l'équipage doivent rester à l'écart des points de pincement.
- Les membres de l'équipage doivent se tenir loin des portes de chalut pendant leur ajustement.
- Les membres de l'équipage ne doivent jamais se tenir devant l'enrouleur pendant qu'il tourne.
- Personne ne doit aller sur le cul de chalut pendant qu'il est encore à l'eau.

## Sécurisation des lieux et des équipements

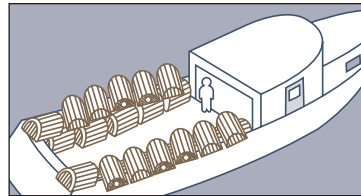
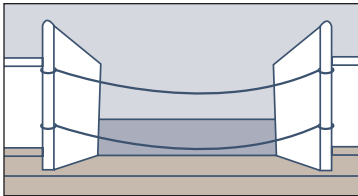
- Les membres de l'équipage qui travaillent à la poupe et qui ne sont pas protégés par un garde-corps doivent porter un harnais de sécurité relié à une ligne de vie.
- Personne ne doit se tenir dans l'axe de traction du câble.
- Personne ne doit se tenir près des funes pendant le déroulement ou l'enroulement du chalut.



- On ne doit pas faire passer les **funes** au niveau du sol, à travers le parc à poissons ou dans les aires de manoeuvre.
- Il faut installer une double commande des treuils à l'arrière ou s'assurer que le treuilliste voit bien les membres de l'équipage.
- On doit immobiliser les **portes de chalut** et les maintenir en place en les fixant aux **daviers** ou à une partie solide de la structure du bateau lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- On doit installer des câbles ou des portes devant les rampes de mise à l'eau lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour le chalutage.

### Réception des captures

- Aucun membre de l'équipage ne doit se tenir directement sous le **cul de chalut** lorsqu'il est plein.
- Les boîtes à crevettes et à poissons doivent être arrimées pour ne pas qu'elles se déplacent.
- Le chalutier doit être équipé de tables de réception des captures.



## 2. Casier

Risques	Moyens de prévention
Chute de hauteur, de même niveau ou par-dessus bord	Installer des garde-corps en bordure de l'aire de chargement.
Perte de stabilité du bateau, chavirement	Limiter la hauteur des piles de casiers.
Accrochage ou entraînement par les casiers en mouvement sur le pont	Bien ranger les filins, les <b>orins</b> , etc.
Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche	Mettre les casiers à la mer et les entreposer dans un ordre prédéterminé.
Effort excessif	Installer des appareils d'éclairage.
Troubles musculo-squelettiques	Avoir un éclairage adéquat.
Morsure d'un doigt par une proie	Respecter les étapes de travail.
	Utiliser les équipements de levage.
	Travailler en équipe.
	Libérer et nettoyer le pont.
	Former les membres de l'équipage.
	Être attentif à ce que l'on fait.
	Porter des gants de travail.

### Embarquement des casiers à partir du quai

- Les casiers doivent être entreposés de façon sécuritaire à l'écart des voies de circulation et ils doivent être bien arrimés.
- La stabilité du bateau ne doit pas être compromise par le mode de chargement des casiers ni par le nombre de casiers chargés.

## Mise à l'eau et halage des casiers

- L'équipement dont on ne se sert pas ne doit pas encombrer les lieux de travail.
- On doit prendre garde aux boucles de cordage.
- Les membres de l'équipage doivent toujours avoir un couteau aiguisé sous la main.
- Les appareils de levage tels que les bras articulés doivent avoir des vérins hydrauliques munis de valves de rétention.
- Aucun membre de l'équipage ne doit se tenir directement au-dessous d'un casier soulevé par un bras articulé.
- Le travailleur qui dirige le bras articulé doit avoir une bonne visibilité de l'équipage et doit être aux commandes en tout temps afin de pouvoir arrêter le bras articulé en cas d'urgence.
- Le travailleur ne doit jamais quitter les commandes du bras articulé lorsqu'une charge est suspendue.
- On doit prévoir un espace de rangement pour les orins.

## Récupération des proies dans le casier

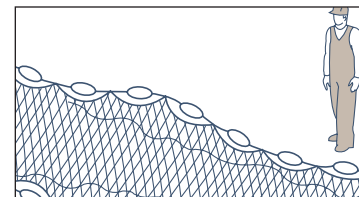
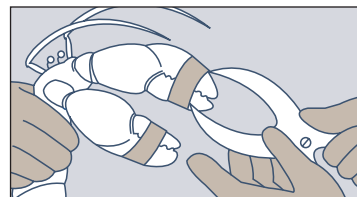
- Les crabiers doivent être équipés de tables de réception des captures et d'appareils de levage pour les casiers.
- Les membres de l'équipage doivent toujours porter des gants lorsqu'ils manipulent des proies.

## 3. Filet maillant

Risques	Moyens de prévention
Perte de stabilité du bateau, chavirement	Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation.
Accrochage ou entraînement par l'engin de pêche	Aménager le poste de travail de façon ergonomique.
Troubles musculo-squelettiques	Porter des vêtements appropriés et ajustés.
Engelure	S'assurer d'avoir un garde-corps conforme. Prévoir des périodes de repos rapprochées et au chaud.

## Embarquement des filets à partir du quai

- Les filets ne doivent pas être entreposés sur le dessus de la timonerie.

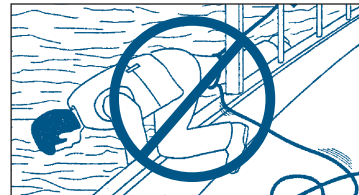
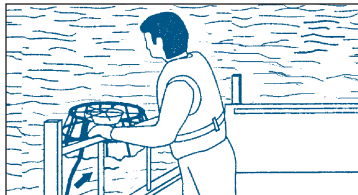


## Mise à l'eau et levée des filets

- Le port des gants est obligatoire pour se protéger les mains pendant la mise à l'eau des filets.
- Les travailleurs doivent se tenir à l'écart du filet pendant sa mise à l'eau.
- Les zones de travail sur le pont et les pontons doivent être aménagées de manière que les travailleurs ne puissent pas entrer en contact avec les pièces en mouvement tels les enrouleurs et les rouleaux.

## 4. Palangre

Risques	Moyens de prévention
Entraînement par les ancrs ou les avançons	Respecter les règles de sécurité relatives à la navigation.
Entraînement par les appareils de levage	Former et entraîner les membres de l'équipage.
Écrasement entre un vire-ligne et un câble	Bien aménager les postes de travail.
Lésion causée par les hameçons	Avoir un éclairage adapté au travail.
Lésion causée par les captures	Garder le pont bien rangé. Déposer les prises dans les cales au fur et à mesure.

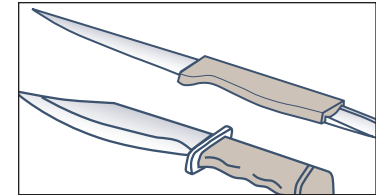
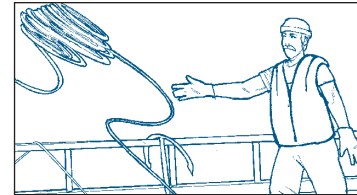


## Mise à l'eau et halage de la palangre

- La vitesse des appareils doit être ajustée de façon à éviter que les membres de l'équipage ne soient accrochés par les hameçons ou les autres équipements.
- Il doit y avoir un poste de commande des appareils sur le pont, à proximité de la zone de travail.
- Les travailleurs doivent disposer, à chaque poste de travail, d'un couteau capable de couper la palangre si un travailleur est entraîné.
- Pendant la mise à l'eau de l'ancre et des lignes de flottaison, les travailleurs doivent se tenir à l'écart.
- Si la mer est agitée, les membres de l'équipage doivent se tenir à l'intérieur du garde-corps ou porter un harnais relié à une ligne de vie.

## Manipulation des captures

- Les travailleurs doivent disposer de systèmes de levage pour monter les gros poissons à bord.
- Tous les hameçons doivent être retirés des captures avant qu'elles soient entreposées.
- Un couteau bien aiguisé doit se trouver à chaque poste de travail.



## ANNEXE I

### Mesures d'urgence – Lutte contre les incendies

#### Éléments de base

Les étapes pour combattre un incendie sont les suivantes :

1. Trouver l'emplacement du feu et déterminer son ampleur.
2. En informer le capitaine, qui devra sonner l'alarme, lancer un appel de détresse et activer le système d'urgence ASN sur la radio VHF.
3. Maîtriser le feu (couper le courant électrique, interrompre l'alimentation en carburant).
4. Éteindre le feu (déterminer la classe du feu et utiliser l'extincteur approprié).

Pour pouvoir éteindre un feu, il faut d'abord déterminer de quel genre de feu il s'agit. Certains types d'extincteurs sont efficaces contre les feux de bois ou de papier, mais inefficaces contre les feux électriques.

En général, un feu continuera de brûler tant qu'il y aura de la chaleur, de l'air et un combustible. C'est ce qu'on appelle la chaîne du feu. Pour éteindre le feu, il faudra donc supprimer l'un de ces éléments. On peut éliminer la chaleur en refroidissant le feu avec de l'eau et on peut supprimer l'oxygène en étouffant le feu avec de la mousse ou du gaz carbonique.

Il est important de tenir compte de la classe de feu qui peut se déclarer en un endroit lorsqu'on décide de la localisation et du type d'extincteur qui sera utilisé.

#### Les classes de feu

Les feux susceptibles de se déclarer sur un bateau se répartissent dans quatre classes :

**Classe A** : feux secs (bois, papier, vêtements)

**Classe B** : feux gras (vapeurs de liquides inflammables)

**Classe C** : feux électriques

**Classe D** : feux causés par des métaux combustibles (tels que ceux utilisés dans les fusées de détresse)

Voici les différentes façons de combattre un feu selon la classe à laquelle il appartient.

#### Feu de classe A

L'eau constitue probablement le meilleur agent pour combattre les feux secs. Elle refroidit le feu et l'éteint. Par contre, on peut aussi utiliser de la mousse, ce qui étouffe le feu, ou des produits chimiques secs, ce qui brise la chaîne du feu.

#### Feu de classe B

Pour combattre un feu de cette classe, il faut d'abord couper son alimentation en carburant. Ce sont les vapeurs qui brûlent, et non le carburant. La meilleure façon d'éteindre ce type de feu est donc de l'étouffer. L'eau ne doit jamais être utilisée, car elle pourrait permettre au feu de se propager.

Il existe principalement trois sortes d'agents extincteurs :

- les poudres (produits chimiques utilisés pour rompre la réaction moléculaire du feu) demeurent l'agent extincteur le plus utilisé pour combattre les feux de classe B ;
- certains gaz, tels que le dioxyde de carbone comprimé, suppriment l'apport d'oxygène au feu. D'autres sortes d'agents extincteurs sont à base de bicarbonate de sodium ou de bicarbonate de potassium, qui libèrent du dioxyde de carbone au contact du feu ;
- les extincteurs à mousse comportent un agent aqueux moussant qui crée une barrière entre l'oxygène et le feu.

### Feu de classe C

La meilleure façon de combattre un feu d'origine électrique est de couper le courant. Le feu deviendra dès lors un feu de classe A ou B et pourra être éteint à l'aide de l'agent extincteur approprié. Les feux électriques peuvent aussi être combattus à l'aide du halon, qui brise la chaîne du feu, ou du CO<sub>2</sub>, qui a l'avantage de ne pas laisser de résidus. Lorsque ce dernier est pulvérisé, il se répand rapidement et provoque un important abaissement de la température, ce qui le solidifie en neige carbonique. Cette dernière refroidit les flammes et les étouffe. Sa capacité de refroidissement est à peu près égale à trois fois celle de l'eau sous forme de glace. Sa particularité est de passer directement de l'état gazeux à l'état solide, sans passer par l'état liquide.

Les produits chimiques secs peuvent aussi éteindre un feu d'origine électrique, mais ils sont extrêmement corrosifs et ils peuvent causer des dommages. L'eau ne doit jamais être utilisée pour éteindre ce type d'incendie.

### Feu de classe D

Il n'existe aucun agent extincteur pouvant éteindre un feu de cette classe. La meilleure chose à faire est de jeter les fusées de détresse par-dessus bord.

### Caractéristiques des extincteurs

- On doit s'assurer du bon état de l'équipement de lutte contre les incendies (extincteurs, alarmes, détecteurs, tuyaux d'arrosage) une fois par mois.
- Les extincteurs doivent être placés à l'extérieur des zones présentant des risques d'incendie, mais près de celles-ci. Les extincteurs au gaz carbonique doivent être pesés chaque année.
- Les extincteurs à poudre doivent être renversés et secoués de temps à autre.

Catégorie	Application	Désavantage
Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )	Est particulièrement recommandé pour les feux d'origine électrique et ne cause pas de dommages.  A pour effet d'étouffer les flammes et se faufile partout étant donné qu'il s'agit d'un gaz.	N'est pas du tout efficace contre les feux qui produisent de la braise (bois, papier, carton, barbecue, etc.).
Eau pressurisée	Est d'usage général.  A pour effet de refroidir le feu, ce qui est efficace.	Ne peut pas se faufler partout comme le fait le CO <sub>2</sub> .
Poudre	Est très efficace pour éteindre les feux. Fait partie des extincteurs vendus pour mettre dans les voitures et que l'on trouve dans certains stationnements souterrains.	Est produite en très grande quantité et se propage partout. Peut endommager les appareils électriques et électroniques.

## ANNEXE II

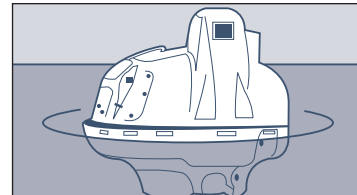
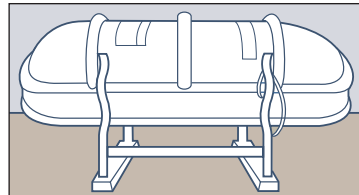
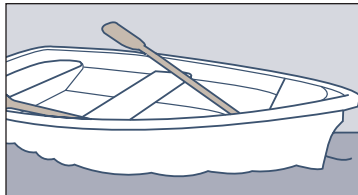
### Mesures d'urgence – Abandon du bateau Poste de secours

Au moment d'abandonner le bateau, il importe notamment :

- de faire savoir aux membres de l'équipage, à l'aide du signal d'alarme générale, qu'ils doivent se réunir aux postes de rassemblement et de s'assurer qu'ils ont eu connaissance de l'ordre d'abandonner le bateau ;
- de s'assurer que tous les membres de l'équipage sont présents aux postes de rassemblement ;
- de voir à ce que les membres de l'équipage se préparent à accomplir les tâches décrites dans le rôle d'appel ;
- de s'assurer que les membres de l'équipage sont vêtus de manière à atténuer le choc causé par le froid s'ils sont obligés de se jeter à la mer ;
- de s'assurer que les membres de l'équipage ont correctement endossé les gilets de sauvetage ;
- de mettre à l'eau, si possible, au moins une embarcation de sauvetage après avoir terminé les préparatifs nécessaires ;
- de s'assurer que le moteur de l'embarcation de sauvetage fonctionne.

## Radeau de sauvetage

- Le poste de mise à l'eau doit être bien dégagé.
- Deux personnes doivent saisir les extrémités de l'enveloppe du radeau et le lancer du côté au vent du bateau.
- Toute personne prenant place à bord d'une embarcation ouverte doit rester assise et bien s'agripper pendant la mise à l'eau de l'embarcation. Elle doit garder les mains à l'intérieur de la **lisse** de plat-bord afin d'éviter qu'elles ne soient écrasées contre le flanc du bateau.
- Les membres de l'équipage doivent veiller à ce que leurs doigts ne restent pas pris dans l'**élingue** pendant le largage du croc de largage.
- Une fois que le radeau est à l'eau, il faut tirer sur la **bosse** jusqu'à ce qu'elle soit entièrement retirée et que le radeau se gonfle.
- Si le radeau est trop gonflé, on entendra le bruit de l'air qui s'en échappe.
- Si le radeau se gonfle alors qu'il est à l'envers, il faudra le remettre à l'endroit avant d'y monter.



## Évacuation

- On doit enfiler sa combinaison d'immersion avant d'entrer dans l'eau.
- Avant d'entrer dans l'eau, on doit s'assurer que son gilet de sauvetage est bien attaché. Puis, on doit tirer l'encolure vers le bas avec ses deux mains, croiser les bras, agripper ses épaules et sauter à l'eau les pieds en premier.
- On devra gonfler le gilet de sauvetage (le cas échéant) une fois rendu dans l'eau seulement.

## Fusée de détresse

- La fusée à parachute est très visible de la surface de l'eau ou du haut des airs. Elle brûle pendant au moins 40 secondes.
- La fusée à étoiles multiples est aussi très visible de la surface de l'eau ou du haut des airs. Elle brûle pendant quatre ou cinq secondes. Si on utilise des cartouches contenant une seule étoile, il faudra disposer de deux cartouches.
- La fusée à main n'est pas aussi visible de la surface de l'eau que les deux précédentes. On doit éviter de regarder directement la flamme. On doit tenir la fusée sous le vent et à bonne distance de l'embarcation.
- La fusée fumigène ne peut être utilisée que de jour.

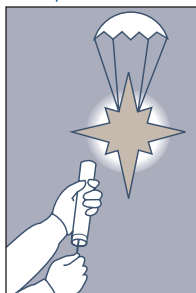
## ANNEXE III

### Mesures d'urgence – Homme à la mer

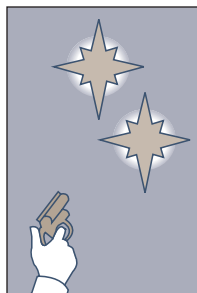
Lorsqu'une personne tombe à l'eau, on doit immédiatement prendre les mesures suivantes :

- Donner l'alerte.
- Charger quelqu'un de garder à vue la personne qui est à l'eau.
- Lancer un objet flottant à la personne qui est à l'eau et marquer sa position à l'aide d'un système de balise.
- Amorcer la manoeuvre de Williamson.
- Aller repêcher la personne en manoeuvrant le bateau avec précaution.
- Ramener la personne à bord. On doit user de prudence lorsqu'on tente de ramener quelqu'un à bord. En effet, il arrive souvent que des sauveteurs soient entraînés dans l'eau par la personne qu'ils essaient de secourir.

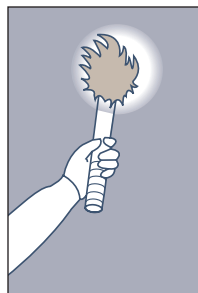
Fusée parachute



Fusée à étoiles



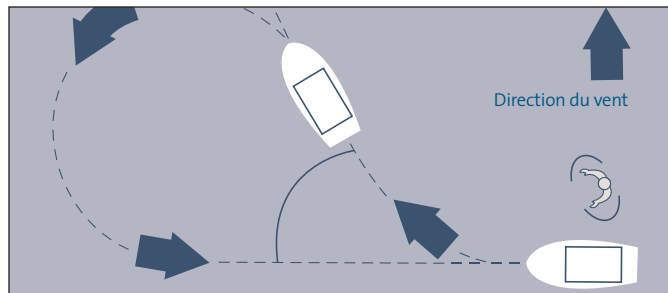
Fusée à main



Fusée fumigène

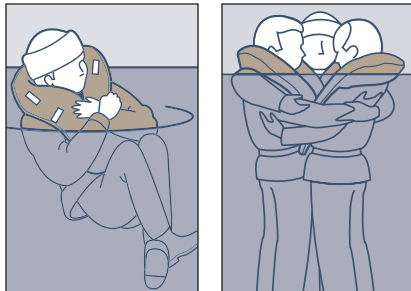


Manoeuvre de Williamson



## Hypothermie

- Sans gilet de sauvetage, la personne à l'eau dépense son énergie en nageant et se refroidit plus rapidement. Elle risque alors l'hypothermie (perte de la chaleur du corps). Les statistiques démontrent que les chances pour une personne de survivre sont de 10,5 fois meilleures si elle porte un gilet de sauvetage.
- L'hypothermie est le pire danger pour quiconque se trouve dans l'eau. À mesure que le corps se refroidit, ses fonctions se ralentissent, ce qui peut entraîner la mort en peu de temps. Dans l'eau, le corps humain se refroidit 32 fois plus vite que sur la terre ferme.
- Le corps perd le plus rapidement sa chaleur par ces trois zones : la tête et le cou, les côtes et les aines.
- La position fœtale permet de protéger les parties les plus vulnérables du corps et ralentit la perte de chaleur. On doit donc adopter cette position si l'on est seul dans l'eau.
- Si deux personnes ou plus sont ensemble dans l'eau, elles doivent se serrer les unes contre les autres, de sorte que les côtés de leur corps se touchent.



## Stades conduisant à la mort

Quatre stades peuvent conduire une personne à la mort à la suite de son immersion dans l'eau (la noyade peut survenir à n'importe lequel de ces stades) :

- Choc thermique : accélération du rythme cardiaque, augmentation de la pression artérielle et difficulté à respirer (la noyade survient de 3 à 5 minutes après l'immersion).
- Fatigue causée par la nage : perte de chaleur, fatigue aux extrémités du corps et perte de coordination (la noyade survient de 3 à 30 minutes après l'immersion).
- Hypothermie : refroidissement du corps et perte de conscience (la noyade survient 30 minutes après l'immersion).
- Effondrement post-sauvetage (la mort peut survenir plusieurs heures après le sauvetage).

## ANNEXE IV

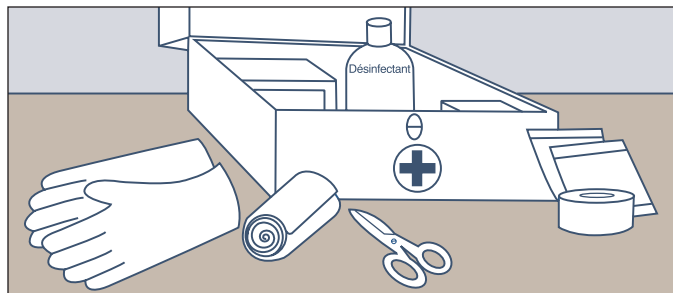
## Exigences relatives à la trousse de premiers soins

Tous les bateaux doivent avoir à leur bord une trousse de premiers soins. L'employeur doit fournir une trousse contenant tous les articles présentés dans le tableau ci-contre. Les articles pris dans la trousse doivent être remplacés dès que possible.

On trouve 5 types de trousse de premiers soins :

- A** pour un bateau comptant de 2 à 5 employés ;
- B** pour un bateau comptant de 6 à 19 employés ;
- C** pour un bateau comptant de 20 à 49 employés ;
- D** pour un bateau comptant 50 employés ou plus ;
- E** pour un lieu de travail isolé\*.

\* Selon le Code canadien du travail (Transports Canada, 1987)



## Quantité par type de trousse de premiers soins

Matériel	A	B	C	D	E
Solution antiseptique pour les blessures (60 ml) ou tampons antiseptiques (paquet de 10)	1	2	3	6	1
Porte-cotons jetables (paquet de 10)	1	2	4	8	-
Sac imperméable jetable pour vomissement	1	2	2	4	-
Pansement adhésif	12	100	200	400	6
Bandage de gaze, 2,5 cm sur 4,5 m	2	6	8	12	-
Bandage triangulaire, 100 cm, plié, et 2 épingles	2	4	6	8	1
Contenant – trousse de premiers soins	1	1	1	1	1
Pansement – compresse stérile, environ 7,5 cm sur 12 cm	2	4	8	12	-
Pansement – gaze stérile, environ 7,5 cm sur 7,5 cm	4	8	12	18	2
Pince à échardes	1	1	1	1	-
Manuel de secourisme en anglais, dernière édition	1	1	1	1	-
Manuel de secourisme en français, dernière édition	1	1	1	1	-
Tampon pour les yeux, avec protecteur ou ruban adhésif	1	1	2	4	1
Registre de premiers soins	1	1	1	1	1
Ciseaux – 10 cm	-	1	1	1	-
Ruban adhésif chirurgical, 1,2 cm sur 4,6 m	1	1	2	3	-
Lotion contre le prurit (30 ml) ou tampons (paquet de 10)	1	1	1	2	-
Bandage élastique, 7,5 cm sur 5 m	-	-	1	2	-
Couverture d'urgence, petit format	-	-	-	-	1
Pansement pour brûlures, stérile, 10 cm sur 10 cm	1	1	1	2	-
Nettoyeur à mains ou mini-serviettes humides (1 paquet)	1	1	1	1	-
Ensemble d'attelles avec bourre	-	1	1	1	-
Civière	-	-	1	1	-

## ANNEXE V

### Description des modes de capture

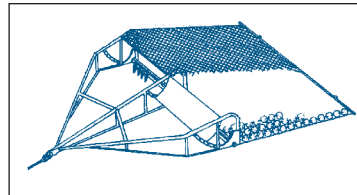
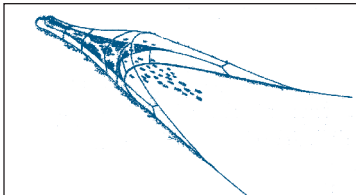
#### Le chalut

Les chaluts sont des engins de pêche de grande dimension faits par l'assemblage de nappes de filets en forme d'entonnoir traînés par un bateau appelé chalutier. L'utilisation de cet engin, qu'il soit de fond, semi-pélagique ou pélagique, peut permettre la capture de poissons de qualité si l'on tient compte de certains facteurs :

- la durée et la vitesse du chalutage ;
- la vitesse de remontée du chalut.

On doit toujours nettoyer les filets et retirer les prises qui s'y sont coincées. On doit aussi laver les prises minutieusement si de la vase est remontée en même temps qu'elles.

Si la durée et la vitesse du chalutage sont excessives, les poissons se feront écraser au fond de la poche et mourront asphyxiés. De plus, leur paroi abdominale risque d'éclater. Le contenu de leur estomac pourrait alors se déposer sur les autres prises, favorisant ainsi la décomposition des poissons et le ramollissement de leur chair. Enfin, le fait de traîner le chalut sur le fond soulève la vase et souille les prises.



#### La drague

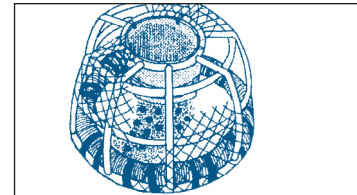
La pêche à la drague est pratiquée à la fois dans les eaux côtières et dans les eaux semi-hauturières. Une poche faite de treillis métalliques est fixée à une structure métallique munie de dents. Lorsque la drague est traînée au fond de la mer, les mollusques sont détachés par les dents et recueillis dans la poche.

Selon la puissance du bateau, l'engin pourra comporter une ou plusieurs poches. Après un certain temps (environ 30 minutes), l'engin est soulevé par le fond, remonté à bord et vidé. Ce mode de capture est principalement utilisé pour la pêche du pétoncle.

#### Le casier

Le casier à homards consiste en un piège fait de bois ou de treillis métalliques. Sa forme et sa taille varient selon les régions (en forme de cylindre tronqué, trapézoïdal, rectangulaire).

Le casier à crabes le plus répandu est conique et recouvert de filet en polyéthylène. Il est constitué d'une structure de métal.



## Le filet maillant

Les filets maillants sont des nappes de filets de forme rectangulaire faites de fils très fins. La partie supérieure est garnie de flotteurs, tandis que la partie inférieure est constituée d'une ralingue plombée qui maintient le filet droit. Les filets maillants peuvent être utilisés plus ou moins près de la surface, et même pour pêcher l'éperlan sous la glace.

Des flotteurs permettent de repérer facilement l'engin, tandis que des ancrs le maintiennent au fond. La profondeur de l'eau où les filets sont mouillés et la grandeur des mailles déterminent la taille et l'espèce de poisson à capturer.

Cet engin a l'avantage de laisser passer les petits poissons et de ne retenir que ceux de taille convenable. La tête de ces derniers reste coincée dans la maille et ils meurent asphyxiés.

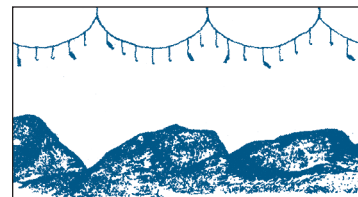
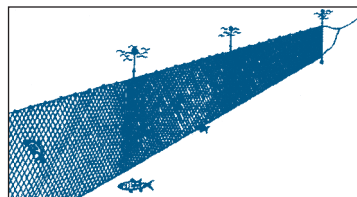
Le nombre de filets, les conditions climatiques et les bris d'équipement peuvent augmenter les délais entre la mise à l'eau et la levée du filet. Généralement, toutefois, les filets sont levés une ou deux fois par jour.

Si les poissons restent trop longtemps sous l'eau après leur mort, ils risquent d'être attaqués par les crabes et les puces de mer. Les bactéries pourraient dès lors pénétrer dans leur chair. Les enzymes contenues dans l'estomac des poissons risquent en outre de détruire l'intérieur de leurs flancs. Tout ceci aurait pour effets de ramollir leur chair et de diminuer la durée de leur conservation.

## La palangre

La palangre, aussi appelée ligne dormante, est une longue ligne sur laquelle de nombreuses lignes courtes, appelées avançons, sont fixées à intervalles réguliers. Les avançons sont munis d'hameçons de la grosseur appropriée à l'espèce à capturer. La palangre est d'abord appâtée, puis elle est tendue au moyen d'une ancre. On fait descendre la ligne plus ou moins profondément selon l'espèce à capturer. Ensuite, la palangre est tirée par le bateau. Des flotteurs de repérage installés à ses extrémités permettent de signaler son emplacement.

Si les lignes sont remontées régulièrement et que les délais entre la mise à l'eau et la levée de l'engin sont respectés, la palangre offre l'avantage de remonter à bord du poisson encore vivant.



## LEXIQUE

**À couple** : liaison de deux bateaux bord à bord.

**Boëtage** : action d'appâter avec de la boëtte pour attirer le poisson.

**Bosse** : cordage, généralement de faibles dimensions, utilisé pour saisir solidement un objet quelconque.

**Chalut** : filet en forme d'entonnoir attaché à l'arrière d'un bateau et qui racle les fonds marins ou qui permet de pêcher entre deux eaux.

**Coursive** : passage dans le sens de la longueur d'un bateau servant à la circulation.

**Cul de chalut** : partie la plus en arrière du chalut, en général de forme cylindrique, où s'accumule le poisson.

**Davier** : rouleau mobile situé à la tête de l'étrave, destiné à guider la chaîne de mouillage.

**Échelle à crinoline** : échelle qui est munie d'une armature à arceaux afin de prévenir les chutes vers l'arrière.

**Élingue** : filin permettant de saisir et de manipuler les marchandises pendant les opérations de manutention.

**Fune** : câble d'acier qui sert à remorquer le chalut.

**Goupille** : cheville ou broche métallique qui sert à assembler deux pièces percées chacune d'un trou.

**Guindeau** : treuil servant aux manœuvres de l'ancre.

**Linguet de sécurité** : cliquet dont sont munis les treuils, les cabestans et les crochets afin d'éviter un retour intempestif de la charge.

**Lisse** : élément longitudinal de structure.

**Manille** : anneau ouvert en métal, ayant en général la forme d'un U, fermé par une vis et servant à réunir deux éléments (par exemple des chaînes).

**Mât de charge** : appareil de levage simple comportant une poulie, ou un palan au sommet d'un poteau (mât) maintenu par des câbles, soit verticalement, soit dans une position inclinée, et servant à déplacer des poids.

**Orin** : cordage reliant un objet immergé à une bouée.

**Panneau ou porte de chalut** : élément divergent du train de pêche, placé entre la fune et le chalut, maintenant le chalut ouvert pendant le remorquage.

**Passavant** : passage situé de chaque côté du pont d'un bateau.

**Pavois** : partie de coque au-dessus du pont formant garde-corps.

**Pièce de vie** : pièce servant aux besoins des membres de l'équipage qui ne sont pas liés au travail.

**Ramendage** : réparation des filets de pêche.

**Sabord** : ouverture pratiquée dans le pavois d'un navire.

## RÉFÉRENCES

LEBLANC, M. J., et Y. PLOURDE.

*Santé et sécurité des travailleurs oeuvrant dans le secteur de la pêche : identification des dangers et mesures de prévention*,  
Centre collégial de transfert de technologie des pêches, 2006, 114 p.

QUÉBEC.

*Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., chapitre S-2.1*, [Québec],  
Éditeur officiel du Québec, 2006.

QUÉBEC.

*Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés*  
(décret 445-89), [Québec], Éditeur officiel du Québec, 1989.

QUÉBEC.

*Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (A-3, r.8.2)*, [Québec],  
Éditeur officiel du Québec, 1998.

---



**POUR NOUS JOINDRE**

 **1 844 838-0808**

 **[cnesst.gouv.qc.ca/peches](https://cnesst.gouv.qc.ca/peches)**

